

22 rue Jules Labat
64100 BAYONNE



Résidence Louis Lejeunes
16 Rue Durin
33520 BRUGES

**BATIMENT COLLECTIF
CCTP LOT 12 : PEINTURE**

PHASE	INDICE	DATE	MODIFICATION
DCE	A	14/02/2014	
DCE	B	07/03/2014	Modifications suite à la réunion MOE du 21/02/2014

<p><u>Maître d'Ouvrage :</u> SCCV LEJEUNES 22 Rue Jules Labat 64100 BAYONNE</p> <p><u>Bureau de Contrôle :</u> DEKRA 1 Av Neil Armstrong 33700 MERIGNAC</p>	<p><u>Architecte :</u> Cabinet DUPLANTIER 1 rue Louis Lagorrette 33150 Cenon</p> <p><u>SPS :</u> PYRENEES COORDINATION 4 Rue des Cigales 40530 LABENNE</p>	<p><u>MOE :</u> INGECOBAT 3 Rue du Pont de l'Aveugle 64600 ANGLET</p> <p><u>BET Fluides :</u> INGETUDES 4 Chemin de l'Aviation 64200 BASSUSSARRY</p>
<p><u>BET Structures :</u> SOTEC 10 Av Neil Armstrong 33700 MERIGNAC</p>	<p><u>BET VRD :</u> SARL SANCHEZ ET CLUZANT 25 Chemin d'Eyquem 33650 LA BREDE</p>	

PEINTURE

12.1 GENERALITES

12.1.1 Normes et DTU

Les travaux, objets du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux ouvrages de Peinture et de Revêtements muraux collés ou tendus ;
- les Normes françaises et européennes Homologuées (NF - EN) et documents de référence, en particulier :
 - NF EN 26927 ISO 6927 Construction immobilière - Produits pour joints - Mastics - Vocabulaire (indice de classement P 85-102) ;
 - P 85-304 Mastics du type élastomère ou du type plastique ou mastics préformés ;
 - T 30-001 Dictionnaire technique des peintures et des travaux de peinture ;
 - Peinture pour l'extérieur des bâtiments :
 - NF T 30-801 Détermination conventionnelle de la perméabilité à l'eau des peintures microporeuses pour façades ;
 - NF T 30-802 Détermination conventionnelle de la tenue à la chaleur et à l'humidité des peintures microporeuses pour façades ;
 - NF T 30-803 Détermination de la tenue sur fonds alcalins des peintures microporeuses pour façades.
 - FD T 30-808 Peintures et vernis pour le bâtiment - Guide relatif aux produits et systèmes de peinture pour façades ;
 - T 31-004 Pigments - Minium pour peintures ;
- Peintures et vernis :
 - XP T 30-608 Enduit de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles normes européennes ;
 - NF EN 927-1 Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 1 : Classification et sélection (indice de classement : T 34-201-1) ;
 - NF EN 1062-1 Produits de peinture et systèmes de peintures pour maçonnerie extérieure et béton (indice de classement : T 34-721-1) ;
 - XP T 34-722 Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton en extérieur (indice de classement : T 34-722) ;
 - NF T 36-005 Classification des produits de peintures.
- les règles d'exécution des Documents Techniques Unifiés contenant les prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT), des Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) et autres documents, en particulier :
 - NF DTU 42.1 Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères :
 - Partie 1-1 : Cahier des Clauses Techniques (indice de classement : P 84-404-1-1) ;
 - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 84-404-1-2) ;
 - Partie 2 : Cahier des Clauses Spéciales (indice de classement : P 84-404-2).
 - NF DTU 54.1 Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse :
 - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 62-206-1-1) ;
 - Partie 1-2 : Critère généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 62-206-1-2) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 62-206-2).
- DTU 59.1 Peinture - Travaux de peinture des bâtiments :
 - Partie 1-1 : Cahier des Clauses Techniques + Amendement A1 (indice de classement : P 74-201-1) ;
 - Partie 2 : Cahier des Clauses Spéciales + Amendement A1 (indice de classement : P 74-201-2).
- DTU 59.2 Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques :
 - Partie 1 : Cahier des Charges + Amendements A1 et A2 (indice de classement : P 74-202-1) ;
 - Partie 2 : Cahier des Clauses Spéciales (indice de classement : P 74-202-2).
- DTU 59.3 Peinture de sols :
 - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (indice de classement : P 74-203-1) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 74-203-2).
- DTU 59.4 Mise en œuvre des papiers peints et revêtements muraux :
 - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 74-204-1) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 74-204-2) ;
 - Lexique des termes usuels (indice de classement : P 74-205).

- NF EN 15643-1 (décembre 2010) : contribution des ouvrages de construction au développement durable - évaluation de la contribution au développement durable des bâtiments - partie 1 : cadre méthodologique général (indice de classement : P01-061-1)
- les spécifications de l'U.N.P. ;
- les recommandations professionnelles du SNJF ;
- le code du travail - 4^{ème} partie : Santé et sécurité au travail ;
- le code de la construction et de l'habitation, livre 1 dispositions générales, titre 2 sécurité et protection des immeubles, chapitre 3 protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, articles L. 123.1 à L. 123.2, articles R. 123.1 à R. 123.55 (arrêtés du 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et suivants) ;
- le code de l'environnement : Chapitre 1 Surveillance de la qualité de l'air et information du public - articles L221-1 à L221-10, R221-1 à R221-28 ;
- les lois et textes ministériels :
 - A 31-01-86 arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation ;
 - A 29-05-06 arrêté du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules ;
 - A 30-04-09 arrêté du 30 avril 2009 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques de catégorie 1 ou 2.
 - D 23-03-11 décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils ;
 - A 19-03-11 arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.
- l'aptitude à l'usage des produits de construction, vu le décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié et le Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2011, arrêtés et avis portant application :
 - Arrêté du 13 décembre 2010 portant application du décret n°92-647 du 8 juillet 1992
 - Avis du 19 décembre 2010 relatif à l'arrêté du 13 décembre 2010 portant application du décret n°92-647 du 8 juillet 1992
 - A 13-12-10 arrêté du 13 décembre 2010 portant application aux rouleaux et panneaux pour revêtements muraux décoratifs définis par la NF EN 15102.
- ainsi qu'aux arrêtés, circulaires et avis précisant les modalités d'application des textes normatifs précités ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

12.1 2 Indications au CCTP

L'entrepreneur devra la fourniture de tous les produits propres à l'exécution des travaux, de l'outillage et du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires à leur mise en œuvre de même que tous les transports et manutentions diverses.

12.1 3 Hygiène, sécurité et conditions de travail

Les règles d'hygiène et sécurité des travailleurs seront conformes au code du travail, 4ème partie : Santé et sécurité au travail (partie Législative créé par Ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007, partie Réglementaire créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008) modifiées et complétées.

12.1 4 **Coordination sécurité**

Principales obligations de l'entrepreneur, du travailleur indépendant ou du sous-traitant :

- respecter et appliquer les principes généraux de prévention, articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4531-1, L. 4531-2, L. 4532-18, L. 4534-1 ;
- rédiger et tenir à jour les P.P.S.P.S., les transmettre aux organismes officiels (I.T., C.R.A.M., et O.P.P.B.T.P.) au coordonnateur ou au maître d'ouvrage et les conserver pendant cinq ans à compter de la réception de l'ouvrage, articles L. 4532-9, L. 4532-18, R. 4532-56 à R. 4532-74 ;
- participer et laisser participer les salariés au C.I.S.S.C.T., articles L. 4532-10 à L. 4532-15, L. 4532-18, R. 4532-77 à R. 4532-94 ;
- respecter les obligations résultant du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (P.G.C.S.P.S.), articles L. 4531-1, L. 4531-2, L. 4532-18, L. 4534-1 et décrets non codifiés ;
- respecter les obligations issues de la 4ème partie du code du travail, notamment les grands décrets techniques (7 mars 2008, etc.) ;
- viser le R.J.C. et répondre aux observations ou notifications du coordonnateur, articles R. 4532-38 à R. 4532-4

12.1 5 **Peinture**

L'entrepreneur indiquera dans sa soumission la marque de peinture qu'il aura choisie, et précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. Cette marque fera partie du groupement professionnel des fabricants de peinture pour le bâtiment. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques physico-chimiques, que la marque précitée. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par prestation, faute de quoi la marque de peinture préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

Il sera demandé au fabricant des peintures retenues, son assistance technique tant au démarrage des travaux de peinture, qu'en cours des travaux. Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.

L'entrepreneur devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé exclusivement les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.

Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de juin 1969) suivant les différentes familles des locaux.

L'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, sur toutes les canalisations et appareils de plomberie, après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.

La mise au ton des différents produits décrits sera fournie à l'entreprise avant l'exécution de son travail, le programme ton sera particulier à chaque ouvrage.

L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'œuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque citée en référence. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximative par l'entrepreneur, au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant.

Avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'œuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte, à ceux décrits dans le programme couleur.

Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'œuvre entre la sous-couche et la finition.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

12.1 6 Caractérisation des produits de peintures

Suivant chapitre 6 de la NF T 36-005 :

Famille	Catégorie	Subdivision de la catégorie
I : Tous produits de peinture (sauf familles II à V) pour revêtements en finis mince ou semi-épais	1 Peinture à l'eau	a) peinture à la colle b) peinture silicate à un composant b) peinture silicate à deux composants c) peinture à base de chaux éteinte d) peinture organo-silicatée d) peinture organo-chaulée
	2 Peinture aux huiles ou aux vernis gras	a) huile b) huiles modifiées c) vernis gras contenant des résines naturelles, artificielles ou synthétique
	3 Semi-produits broyés pour peinture	
	4 Alkydes	a) séchage à l'air ; b) séchage au four : alkydes moyennes ou courtes en huile b) séchage au four : alkyde hydrosolubles
	5 Cellulosiques	a) nitrocellulose b) autres dérivés en phase solvant
	6 Polyesters et polyéthers	a) polyuréthanes en phase solvant a) polyuréthanes en phase aqueuse b) époxydiques en phase solvant b) époxydiques en phase aqueuse c) polyesters saturés d) polyesters insaturés
	7 Vinyliques, acryliques et copolymères	a) vinyliques en phase solvant a) vinyliques en phase aqueuse b) acryliques et copolymères en phase solvant b) acryliques et copolymères en phase aqueuse c) peintures primaires réactives d) copolymères acryliques
	8 Elastomères	a) caoutchoucs chlorés b) caoutchoucs cyclisés (isomérisés) c) polybutadiènes, polyéthylènes chlorés et autres élastomères
	9 Résines à base de produits bitumeux	a) à base de bitume naturel b) à base de brai de houille c) à base de bitume de pétrole d) à base de brai modifié aux résines synthétiques
	10 Autres liants	a) résines naturelles ou synthétiques solubles dans l'alcool ou dans les huiles b) silicates c) résines de silicone d) aminoplastes e) phénoplastes f) résines fluorées g) esters époxydiques h) résines de coumarone-indène et résines de pétrole i) divers autres

Famille	Catégorie	Subdivision de la catégorie
II : Produits de peinture pour revêtements épais	1 Vinyliques	a) en phase solvant b) en phase aqueuse
	2 Acryliques et copolymères	a) en phase solvant b) en phase aqueuse
	3 Autres	

Famille	Catégorie	Subdivision de la catégorie
III Enduits intérieurs de peinture	1 Enduits en phase solvant	
	2 Autres mastics de vitrine	
	3 Mastics et enduits industriels	
	4 Enduits extérieurs de peinture	a) en phase solvant b) en phase aqueuse c) en poudre d) autres

12.1 7 Concentrations maximales en COV pour certains vernis et peintures

Au sens de l'arrêté du 29 mai 2006 on entend par :

- 'Revêtements en phase aqueuse (PA)' : les revêtements dont la viscosité est rectifiée par adjonction d'eau ;
- 'Revêtement en phase solvant (PS)' : les revêtements dont la viscosité est rectifiée par adjonction de solvant organique.

Catégorie de produits	Concentration maximale en COV (en g/l de produit prêt à l'emploi) A partir du 1 ^{er} janvier 2010	
	PA	PS
a Intérieur mat murs et plafonds (Brillant ? 25 ≅ 60°)	PA : 30	PS : 30
b Intérieur brillant murs et plafonds (Brillant > 25 ≅ 60°)	PA : 100	PS : 100
c Extérieur murs support minéral	PA : 40	PS : 430
d Peintures intérieur/extérieur pour finitions et bardages bois ou métal	PA : 130	PS : 300
e Vernis et lasures intérieur/extérieur pour finitions, y compris lasures opaques	PA : 130	PS : 400
f Lasures non filmogènes intérieur/extérieur	PA : 130	PS : 700
g Impressions	PA : 30	PS : 350
h Impressions fixatrices	PA : 30	PS : 750
i Revêtements monocomposants à fonction spéciale	PA : 140	PS : 500
j Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour une utilisation finale spécifique, sur sol par exemple	PA : 140	PS : 500
k Revêtements multicolores	PA : 100	PS : 100
l Revêtements à effets décoratifs	PA : 200	PS : 200

12.1 8 Mise en œuvre

Avant la mise en œuvre sera due les travaux préparatoires tels que :

- grattage, ponçage ;
- époussetage ;
- rebouchage.

La mise en œuvre des travaux de peinture comprendra :

- reconnaissance préalable des subjectiles ;
- précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints ;
- précautions à prendre pour la protection des abords et du voisinage ;
- règles générales d'exécution ;
- ouvrages préparatoires et accessoires ;
- dépôt préalable d'échantillons et surfaces témoins ;
- réception et entretien, réfection, contrôle ;
- nettoyage de mise en service.

Note : l'ensemble des peintures décrit ci-dessous, a été choisi dans le catalogue 'Levis'.

12.1 9 Revêtements muraux

L'entrepreneur indiquera dans sa soumission la marque de revêtement mural qu'il aura choisie, et précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques et spécifications que la marque précitée suivant les normes NF EN 233, EN 235, EN 259, EN 266. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par prestation, faute de quoi la marque de revêtement mural préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des revêtements muraux prévus.

Il devra vérifier que le système de mise en œuvre du revêtement mural prescrit au présent CCTP est cohérent, et compatible avec le revêtement mural et la nature des supports.

Avant toute mise en œuvre, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'œuvre des échantillons correspondant à ceux prescrits au présent CCTP.

12.1 10 Réception du support

Avant toute exécution, l'entrepreneur assurera la réception des supports qui devront être débarrassés de toutes traces de poussières, d'éclats, etc., et avoir une finition de surface, permettant la mise en œuvre des travaux de peinture et de revêtements muraux, tels qu'ils sont décrits au présent lot. L'entrepreneur ne pourra par la suite se prévaloir du mauvais état des supports dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de ses peintures et revêtements muraux.

12.2 FINITIONS INTERIEURES DES LOGEMENTS

Les entreprises devront impérativement chiffrer séparément la préparation des supports et leur finition, tel que décrit dans le présent CCTP.

12.2.1 Préparation sur support neuf

12.2.1 1 Plafonds plâtre

Travaux de préparation sur plafonds plâtre, comprenant:

- Egrenage
- Reprise des joints et rebouchage à l'enduit
- Ponçage des joints
- Epoussetage

Et tous travaux de préparation nécessaires à une bonne mise en œuvre de la peinture.

Localisation :

Plafonds en plaques de plâtre des logements, compris caissons et soffites, suivant plans de l'architecte.

12.2.1 2 Parois plâtre

Travaux de préparation sur parois plâtre y compris sur faibles largeurs, comprenant:

- Egrenage
- Reprise des joints et rebouchage à l'enduit
- Ponçage des joints
- Epoussetage

Et tous travaux de préparation nécessaires à une bonne mise en œuvre de la finition.

Localisation :

Ensemble des doublages et des cloisons plâtre de l'ensemble des logements, suivant plans de l'architecte.

12.2.1 3 Plafonds béton

Travaux de préparation sur supports béton y compris sur faibles largeurs, comprenant:

- Egrenage
- Reprise des joints et rebouchage à l'enduit
- Ponçage des joints
- Epoussetage

Et tous travaux de préparation nécessaires à une bonne mise en œuvre de la peinture.

Localisation :

Plafonds béton des logements, suivant plans de l'architecte.

12.2.1 4 Parois béton

Travaux de préparation sur parois béton y compris sur faibles largeurs, comprenant:

- Egrenage
- Reprise des joints et rebouchage à l'enduit
- Ponçage des joints
- Epoussetage

Et tous travaux de préparation nécessaires à une bonne mise en œuvre de la finition.

Localisation :

Ensemble des parois béton des logements, suivant plans de l'architecte.

12.2.2 Peinture lisse

12.2.2 1 Peinture lisse

Peinture acrylique mate, de chez SEIGNEURIE ou équivalent comprenant :

- 1 couche d'impression à base de résines acryliques et alkydes en émulsion, contenant 8 g/l de COV, classé A+, bénéficiant du label NF Environnement de type MUROPRIM de chez Seigneurie ou équivalent.
- 2 couches de finition aspect mat à base de résines alkydes et acryliques en émulsion, contenant 28 g/l de COV, classé A+, bénéficiant du label NF Environnement de type EVOLUTEX SATIN de chez Seigneurie ou équivalent.
- Coloris suivant choix des acquéreurs

Localisation :

Ensemble des parois des logements, compris intérieur des placards, suivant plans de l'architecte.

12.2.3 Gouttelettes

12.2.3 1 Finition gouttelette pièces sèches

Finition gouttelette, de catégorie courante.

Finition en plafonds comprenant, hors préparation suivant supports décrits ci-dessus :

- projection d'enduit spécial gouttelette, à 2.50 kg/m² grain fin, couleur blanc, finition grains fins.

Localisation :

Ensemble des plafonds des pièces sèches des logements, suivant plans de l'architecte.

12.2.3 2 Finition gouttelette pièces humides

Finition gouttelette, de catégorie courante, cachet violet.

Finition en plafonds comprenant, hors préparation suivant supports décrits ci-dessus :

- projection d'enduit, spécial gouttelette, grain fin, couleur blanc, finition grains fins.

Localisation :

Ensemble des plafonds des pièces humides des logements, suivant plans de l'architecte.

12.2.4 Finitions sur supports bois

12.2.4 1 Finition sur supports bois

Finition satinée sur bois, d'aspect satiné mat multicouches, pour bois à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de chez SEIGNEURIE ou équivalent, comprenant :

- Travaux de préparation :
 - o Ponçage
 - o Elimination des exsudations de résines ou sèves
 - o Epoussetage

- 3 couches de peinture d'aspect satiné mat multicouches, pour bois à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de type EXPRIM de chez Seigneurie ou équivalent.

Localisation :

Ouvrages bois des logements:

- 1 face des trappes de visite sur gaines
- Poteaux d'abouts des cloisons
- Façades des gaines techniques palières
- Chants plats des portes palières côté intérieur

12.2.5 Peinture sur ouvrages métalliques

12.2.5 1 Finition sur ouvrages métalliques

Finition sur tuyauteries et les canalisations, peinture glycérophtalique satinée de chez SEIGNEURIE FREITAG, comprenant :

- Travaux de préparation :
 - o Eliminer la rouille par grattage
 - o Brossage ST 3
 - o Dépoussiérage

- Fourniture et pose d'un primaire d'accrochage glycérophtalique à séchage rapide, modifié, pigmenté au phosphate de zinc de type FREITAMETAL EXPERT de chez FREITAG ou équivalent.

- Une couche de finition laque antirouille à base de résine alkyde et agents inhibiteurs de rouille de type FREITACOLOR de chez FREITAG ou équivalent.

Localisation :

Suivant plans de l'architecte:

- Portes palières compris huisseries
- Huisseries des portes de distribution

12.2.5 2 Finition sur tuyauteries et canalisations métalliques

Finition sur tuyauteries et les canalisations, peinture glycérophthalique satinée de chez SEIGNEURIE FREITAG, comprenant :

- Travaux de préparation :
 - o Eliminer la rouille par grattage
 - o Brossage ST 3
 - o Dépoussiérage
- Fourniture et pose d'un primaire d'accrochage glycérophthalique à séchage rapide, modifié, pigmenté au phosphate de zinc de type FREITAMETAL EXPERT de chez FREITAG ou équivalent.
- Une couche de finition laque antirouille à base de résine alkyde et agents inhibiteurs de rouille de type FREITACOLOR de chez FREITAG ou équivalent.

Localisation :

Sur l'ensemble des canalisations métalliques des logements laissées apparentes, suivant plans de l'architecte.

12.2.6 Peinture sur ouvrages non métalliques

12.2.6 1 Finition sur canalisations PVC

Finition satinée sur canalisations PVC, peinture glycérophthalique satinée de chez SEIGNEURIE FREITAG ou équivalent, comprenant :

- Travaux de préparation :
 - o Dégraissage
 - o Ponçage
- Fourniture et pose d'un primaire d'accrochage à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse de type FREITACCROCH de chez FREITAG ou équivalent.
- Une couche de finition laque antirouille à base de résine alkyde et agents inhibiteurs de rouille de type FREITACOLOR de chez FREITAG ou équivalent.

Localisation :

Ensemble des canalisations PVC des logements, suivant plans de l'architecte.

12.2.7 Peinture sur ouvrages béton

12.2.7 1 Peinture sur parois

Peinture acrylique satinée, de chez SEIGNEURIE ou équivalent comprenant :

- 1 couche d'impression à base de résines acryliques et alkydes en émulsion, contenant 8 g/l de COV, classé A+, bénéficiant du label NF Environnement de type MUROPRIIM de chez Seigneurie ou équivalent.
- 2 couches de finition aspect mat à base de résines alkydes et acryliques en émulsion, contenant 28 g/l de COV, classé A+, bénéficiant du label NF Environnement de type EVOLUTEX SATIN de chez Seigneurie ou équivalent.
- Coloris suivant choix des acquéreurs

Localisation :

Garde-corps béton des paliers de l'escalier commun, suivant plans de l'architecte.

12.3 FINITIONS DES PARTIES COMMUNES

12.3.1 Préparation sur support neuf

12.3.1 1 Plafonds béton

Travaux de préparation sur supports béton y compris sur faibles largeurs, comprenant:

- Egrenage
- Reprise des joints et rebouchage à l'enduit
- Ponçage des joints
- Epoussetage

Et tous travaux de préparation nécessaires à une bonne mise en œuvre de la peinture.

Localisation :

Paillasse de l'escalier, suivant plans de l'architecte.

12.3.1 2 Parois béton

Travaux de préparation sur parois béton y compris sur faibles largeurs, comprenant:

- Egrenage
- Reprise des joints et rebouchage à l'enduit
- Ponçage des joints
- Epoussetage

Et tous travaux de préparation nécessaires à une bonne mise en œuvre de la finition.

Localisation :

Parois des circulations communes, du hall d'entrée, de la cage d'escalier et des garde-corps des paliers, suivant plans de l'architecte.

12.3.2 Gouttelette

12.3.2 1 Finition gouttelette sur parois

Finition gouttelette, finition grain fin.

Finition en plafonds comprenant, hors préparation suivant supports décrits ci-dessus :

- projection d'enduit spécial gouttelette, à 2.50 kg/m² grain fin, couleur blanc, finition grains fins.

Localisation :

Parois des circulations communes et de la cage d'escalier compris garde-corps béton des paliers, suivant plans de l'architecte.

12.3.2 2 Finition gouttelette sur plafonds

Finition gouttelette, finition grain fin.

Finition en plafonds comprenant, hors préparation suivant supports décrits ci-dessus :

- projection d'enduit spécial gouttelette, à 2.50 kg/m² grain fin, couleur blanc, finition grains fins.

Localisation :

Plafonds des circulations communes et paillasse de l'escalier, suivant plans de l'architecte.

12.3.3 Revêtement mural

12.3.3 1 Revêtement mural type MURASPEC

Revêtement mural, de type RESIMUR de chez MURASPEC ou équivalent.

Caractéristiques :

- poids total 360 g/m² ;
- renfort trame coton
- classé au feu M1, Euroclass B s2 d0 / A2;
- traité antimicrobien Vinysen TM
- pouvoir calorifique supérieur 7,24 MJ / m²
- Acoustique (contribution à la NRA) a? = 0.1
- Entretien : super lessivable et brossable

Pose collée, avec un adhésif émulsion de résine synthétique traitée fongicide préconisé par le fabricant.
Choix du motif et coloris dans la gamme complète du fabricant.
Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant.

Localisation :

Peroirs du hall d'entrée de la résidence, suivant plans de l'architecte.

12.3.4 Peinture de sol

12.3.4 1 Peinture de sol

Réalisation d'une peinture de sol d'aspect brillant sans solvant de chez SEIGNEURIE FREITAG ou équivalent, en conformité au DTU 59.3, sur marches et contremarches de l'escalier commun, et comprenant :

Travaux préparatoires:

- Sur béton : Élimination des laitances et des produits de cure par tout moyen approprié, ponçage au disque diamant ou grenailage, dépoussiérage.

Travaux de finition:

- 1 couche primaire avec un revêtement à base de résine époxy de type FREITAFLOOR EP 250 de chez FREITAG ou équivalent, diluée à 20 % avec une consommation de 250 gr/m².
- 1 couche de finition croisée avec un revêtement à base de résine époxy de type FREITAFLOOR EP 250 de chez FREITAG ou équivalent, pure avec une consommation de 300 à 400 gr/m².

La première et la dernière contremarche de chaque volée d'escalier recevront une couleur contrastée à l'ensemble de l'escalier, pour répondre à la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Localisation :

Marches, contremarches et paliers de la cage d'escalier. suivant plans de l'architecte.

12.3.5 Finitions sur supports bois

12.3.5 1 Finition sur supports bois

Finition satinée sur bois, d'aspect satiné mat multicouches, pour bois à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de chez SEIGNEURIE ou équivalent, comprenant :

- Travaux de préparation :
 - o Ponçage
 - o Elimination des exsudations de résines ou sèves
 - o Epoussetage

- 3 couches de peinture d'aspect satiné mat multicouches, pour bois à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de type EXPRIM de chez Seigneurie ou équivalent.

Localisation :

Suivant plans de l'architecte:

- Plinthes des circulations communes
- Façades des gaines techniques
- Chants plats des portes palières côté circulations

12.3.6 Travaux divers

12.3.6 1 Bandes pododactiles

Bandes pododactiles d'alerte en PVC, avec pastilles, coloris au choix de l'architecte, pour créer le contraste avec le sol. Cette bande doit être située à une distance de 0.50 m de la première marche. L'épaisseur totale de ce revêtement est de 3 mm, l'épaisseur de la couche d'usure est de 0.65 mm. Dimensions : 50 x 120cm.

Localisation :

Contraste visuel et tactile situé en haut de chaque volée des escaliers, à une distance de 0.50 m de la première marche.

12.3.6 2 Traitement des nez de marches

Traitement des nez de marches, comprenant la fourniture et mise en œuvre de profilés métalliques antidérapants et de couleur contrastée, à visser en nez de marche, suivant normes en vigueur.

Localisation :

Pour les nez de marches de l'escalier commun du niveau rez de chaussée au dernier niveau.

12.4 FINITIONS EXTERIEURES

12.4.1 Peinture sur ouvrages béton

12.4.1 1 Peinture hydro pliolite

Peinture Hydro PLIOLITE, d'aspect mat profond de chez SEIGNEURIE ou équivalent, comprenant :

En conformité au DTU

- Sur supports neufs, durs, sains et compacts : béton banché ou préfabriqué de granulats courants ou de granulats légers, de type parement soigné et conforme à la norme NF P 18-210 ou à la norme NF P 10-210.
- 1 couche de peinture d'aspect mat profond à base de résines Hydro PLIOLITE en dispersion aqueuse de type PANCRYTEX de chez Seigneurie ou équivalent, diluée à 10 % d'eau.
- 1 couche de peinture d'aspect mat profond à base de résines Hydro PLIOLITE en dispersion aqueuse de type PANCRYTEX de chez Seigneurie ou équivalent, diluée à 5 % d'eau.

La peinture appliquée sur les façades devra répondre aux exigences pour les sites exposés. Peinture I1 ou I2 à prévoir.

Localisation :

Suivant plans de l'architecte:

- Poteaux béton du parking du RDC
- Poutres et retombées béton du parking du RDC
- Voiles BA du parking du RDC
- Face intérieure des garde-corps béton des terrasses
- Têtes des garde-corps béton des terrasses
- Sous-face des terrasses et des loggias
- Appuis de fenêtres béton
- Tous ouvrages béton non enduits
- Murets extérieurs

12.4.2 Peinture sur ouvrages bois

12.4.2 1 Peinture sur ouvrages bois

Finition satinée sur bois, d'aspect satiné mat multicouches, pour bois à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de chez SEIGNEURIE ou équivalent, comprenant :

- Travaux de préparation :

- o Ponçage
- o Elimination des exsudations de résines ou sèves
- o Epoussetage

- 3 couches de peinture d'aspect satiné mat multicouches, pour bois à base de résine acrylique en dispersion aqueuse de type EXPRIM de chez Seigneurie ou équivalent.

Localisation :

Suivant plans de l'architecte:

- séparatifs des terrasses
- structure bois des locaux vélos et des locaux poubelles

12.5 SIGNALISATION

12.5.1 Signalisation

12.5.1 1 Rappel des normes PMR

Rappel des normes PMR

- Cheminements extérieurs HAND : Revêtements différents en couleur par rapport à l'environnement
- Escaliers sur cheminements extérieurs HAND : Couleur du sol différent à une distance de 0.50 m du haut de l'escalier pour contraste visuel
- Croisement entre cheminement extérieur accessible et voie routière : Marquage au sol et signalisation pour mise en garde des piétons et des automobilistes
- Places de stationnement HAND : Marquage au sol
- Si escalier ou ascenseur non visible depuis l'entrée principale, repérage de ces éléments par signalisation
- Signalisation des portes des communs, des caves, des celliers, des escaliers et des ascenseurs, conforme à la réglementation (pictogramme et hauteur des caractères)

12.5.1 2 Numérotation des logements

Numérotation des logements, comprenant la fourniture et pose de numéros de 5 cm de hauteur sur plaque PVC collée, mise en place au-dessus de la sonnette.

La numérotation sera identique à celle portée sur tous les plans de vente.

Localisation :

Ensemble des logements, suivant plans de l'architecte.

12.5.1 3 Signalisation des placards techniques

Signalisation des placards techniques extérieurs, comprenant la fourniture et pose d'inscriptions de 5 cm de hauteur sur plaque PVC collée.

Localisation :

Placards techniques extérieurs, à l'entrée des logements, suivant plans de l'architecte.

12.5.1 4 Marquage des parkings

Marquage des parkings, comprenant la réalisation de marquage au sol par peinture au latex type B.A.I. sur dalle béton.

Bandes en séparations latérales pour emplacement, sigles handicapés, numérotation des places et cheminement des personnes à mobilité réduite.

Localisation :

Marquage au sol des places du parking suivant plans de l'architecte (respecter les lignes suivant plans).

12.6 NETTOYAGE

12.6.1 Nettoyage de fin de chantier

12.6.1 1 Nettoyage de fin de chantier

Nettoyage complet de :

- Des appareils sanitaires et accessoires
- De l'appareillage VMC
- Des vitrages
- Des sols des logements et des parties communes
- De l'appareillage électrique
- Des éléments de quincaillerie (poignées, plaques de propreté, dégagement des pènes...)
- Des portes de distribution et des portes de placards

Localisation :

Ensemble des logements et des abords du bâtiment.

12.7 VARIANTES

12.7.1 Prêt à peindre

12.7.1 1 Parois prêtes à peindre

Les parois seront livrés bruts, prêtes à peindre.
La finition sera à la charge de l'acquéreur. La préparation reste à la charge de l'entreprise.

Les travaux de préparation comprennent :

- Egrenage
- Reprise des joints et rebouchage à l'enduit
- Ponçage des joints
- Epoussetage

Et tous travaux de préparation nécessaires à une bonne mise en œuvre d'une finition.

Localisation :

En remplacement de la peinture lisse, dans l'ensemble des logements, suivant plans de l'architecte.

12.7.1 2 Plafonds prêts à peindre

Les plafonds seront livrés bruts, prêts à peindre.
La finition sera à la charge de l'acquéreur. La préparation reste à la charge de l'entreprise.

Les travaux de préparation comprennent :

- Egrenage
- Reprise des joints et rebouchage à l'enduit
- Ponçage des joints
- Epoussetage

Et tous travaux de préparation nécessaires à une bonne mise en œuvre d'une finition.

Localisation :

En remplacement de la gouttelette, dans l'ensemble des pièces des logements, suivant plans de l'architecte.

12.7.2 Peinture lisse

12.7.2 1 Peinture sur plafonds

Peinture acrylique mate, de chez SEIGNEURIE ou équivalent comprenant :

- 1 couche d'impression à base de résines acryliques et alkydes en émulsion, contenant 8 g/l de COV, classé A+, bénéficiant du label NF Environnement de type MUROPRIIM de chez Seigneurie ou équivalent.
- 2 couches de finition aspect mat à base de résines alkydes et acryliques en émulsion, contenant 28 g/l de COV, classé A+, bénéficiant du label NF Environnement de type EVOLUTEX SATIN de chez Seigneurie ou équivalent.

Localisation :

En remplacement de la gouttelette, dans l'ensemble des pièces des logements, suivant plans de l'architecte.